



CH-3003 Berne

OFT; std

POST CH AG

Le conseil rhénan

Monsieur
Niggi Daniel Rechsteiner,
Président de la délégation de la Suisse du nord-ouest
Grand Conseil du canton de Bâle-Ville

Envoi à matthias.wiesinger@bs.ch

Référence : BAV-051.1-12/24/1
Ittigen, le 12 mars 2025

Votre résolution du 6 décembre 2024 concernant des projets de transport ferroviaire transfrontaliers

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre message à l'attention de Monsieur le conseiller fédéral Albert Rösti et pour la transmission des trois résolutions de votre assemblée plénière du 6 décembre 2024. L'Office fédéral des transports (OFT) prend connaissance avec attention de la résolution « Simplifier les projets de transport ferroviaires transfrontaliers par davantage de concertation et d'harmonisation ».

C'est avec plaisir que nous prenons position comme suit, au nom du Département, sur les points de la résolution qui concernent la Suisse :

- 2./11. Les aménagements/l'électrification de la ligne transfrontalière Bâle – Waldshut – Schaffhouse (ligne du Rhin supérieur) peuvent être réalisés, le droit de superficie ayant été accordé depuis janvier 2025. La mise en service est prévue pour fin 2027. Les travaux de planification de la cadence au quart d'heure entre Bâle et Lörrach et du raccordement à l'EuroAirport sont en cours.
4. Il serait possible de reconnaître des billets étrangers tels que les offres « Pass Jeune / Grenzeloos » dans le nord-ouest de la Suisse si cela était financé par les cantons, les communes ou des privés en tant que commande supplémentaire selon l'art. 28, al. 4, de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV).
6. Les CFF ont acquis 33 nouveaux Flirt Evo France, qui peuvent être utilisés en France et en Suisse. 26 ont été approuvés par les cantons concernés ainsi que par l'OFT, sept par la région Grand Est. Il est ainsi prévu, à l'avenir, de mener la ligne de RER du Lauffonnais jusqu'à l'Euro Airport de Bâle ainsi que de prolonger la ligne Mulhouse – Bâle jusqu'à Liestal.

Office fédéral des transports OFT
Dominique Steiner
3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 485 01 59
dominique.steiner@bav.admin.ch
<https://www.bav.admin.ch/>



7. Du côté des gestionnaires d'infrastructure, on étudie actuellement la possibilité de maintenir les liaisons TER-200 sans changement entre Strasbourg et Bâle jusqu'en 2035.
8. Depuis l'introduction du 4^e paquet ferroviaire de l'UE (2019), la gestion des procédures d'homologation des véhicules ferroviaires circulant au niveau international est assurée par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA). Outre l'ERA, les autorités nationales de surveillance des États membres de l'UE et de la Suisse participent également à ces procédures. Grâce aux procédures d'homologation uniformes, les obstacles mentionnés ont pu être fortement réduits.
10. L'harmonisation de certaines normes pourrait, dans une certaine mesure, faciliter l'affectation transfrontalière des conducteurs de locomotive. En ce qui concerne les exigences linguistiques, nous maintenons que les langues nationales en Suisse doivent avoir la priorité sur les autres langues étrangères. Nous craignons que la standardisation (par ex. de l'anglais) ou l'augmentation du niveau de langue pour les conducteurs de locomotives n'aggrave encore la situation sur un marché du travail déjà tendu.

Nous vous remercions de votre engagement en faveur du transport ferroviaire transfrontalier dans la région trinationale du Rhin supérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Christa Hostettler
Directrice